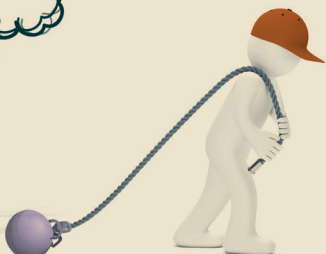
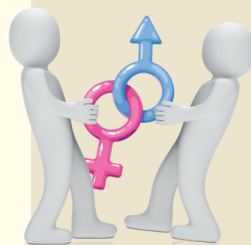


Demandée par **Qui ?**

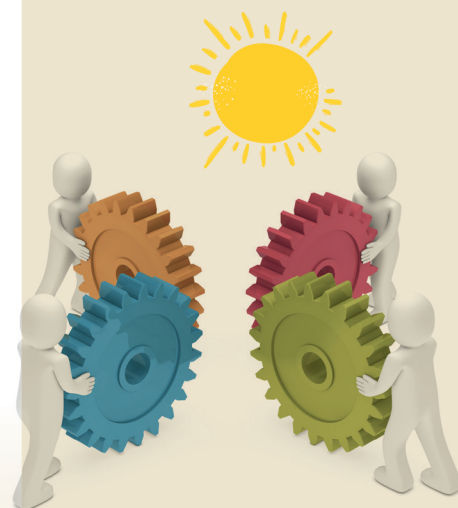
- Salarié
- Employeur
- Tout professionnel médico-psycho-social



Contact

☎ 02 51 68 16 54

✉ pdp@sminov.org



Pour tout lien via la cellule PDP le Médecin du travail référent est informé



des **Professionnels** pour
VOUS **aider**
VOUS **accompagner**
VOUS **orienter**
dans votre emploi



Salariés & Employeurs, notre service Médical & Préventif vous conseille, vous accompagne tout au long de votre parcours professionnel.



C'est quoi ?

C'est un dispositif réglementaire (loi 2021) au sein des SPSTI (**S**ervice de **P**révention et **S**anté au **T**ravail **I**nter entreprise) permettant de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le retour à l'emploi.

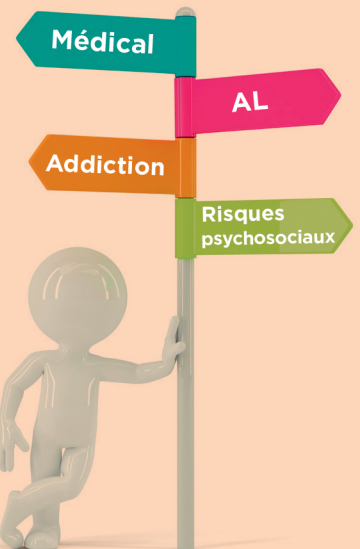
C'est une aide pour la recherche de solutions, un accompagnement en réseau du salarié afin de préserver le maintien dans l'emploi.



Comment fonctionne t-elle ?

Avec l'accord du salarié, elle organise une prise en charge précoce, individuelle et adaptée. Elle peut déclencher un ensemble de mesures :

- Informations sur différents dispositifs (médical, social, psychologique, addiction...)
- Orientation vers notre réseau de partenaires
- Mise en place d'essais encadrés et de convention de rééducation professionnelle en entreprise
- Aménagement et reclassement professionnel



Quand ?

À tout moment et notamment :

- **Pendant un arrêt de travail :** suite à une visite de pré-reprise ou un rendez-vous de liaison.
- **En dehors d'un arrêt de travail :** lors de visites d'embauche périodique, de reprise, à la demande de l'employeur ou du salarié et de visites de mi-carrières.

Ces visites sont réalisées en toute confidentialité.

